



Mode de calcul du revenu de base

Par **philCourbevoie**, le **03/05/2018** à **13:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir le calcul de ma retraite.

Je vois que le revenu de base est égal à la moyenne des revenus annuels.

Or j'ai fait un job de 2 mois pendant mes vacances de lycéen qui m'a valu un trimestre.

Ce trimestre, compté dans la moyenne des revenus annuels, fait baisser le montant de ma retraite !!

Quelle réclamation puis-je faire ?

Merci

Par **jos38**, le **03/05/2018** à **14:10**

bonjour. hors retraite de la fonction publique, votre retraite est calculée sur la moyenne des 25 meilleures années. il est étonnant qu'une année où vous n'avez travaillé que 2 mois fasse partie de ces 25. sur la notification de la cnav, ces 25 meilleurs revenus doivent être mentionnés

Par **morobar**, le **03/05/2018** à **16:39**

Par contre ce trimestre validé permet le rapprochement du nombre de trimestres pour la pension au taux plein.

Par **philCourbevoie**, le **03/05/2018** à **19:54**

bonjour et merci de vos réponses.
jos38, ce n'est pas étonnant dans la mesure où je n'ai travaillé que 12 ans sous régime CNAV. Je suis ensuite entré dans la fonction publique.
En enlevant ce trimestre du calcul, ma retraite mensuelle est augmentée de 4 € ...
Etonnant non ?

Par **morobar**, le **04/05/2018** à **08:33**

Ce n'est pas vraisemblable, car le nombre de trimestres validés change aussi.
Mais vous pouvez toujours réclamer auprès de la CNAV ou de votre Carsat, qui va vous répondre comme d'habitude que le calcul est juste.

Par **philCourbevoie**, le **04/05/2018** à **14:51**

bonjour morobar,
Le calcul de la CNAV est le suivant:
Salaire total:69075,23
Nb années:12
Taux:50% (pas de décôte car 183 trim avec fction publique)
Coef. proratisation (nb trim total=49 / nb trim requis=164): 0,29878
Surcote: 19 trim * 1.25% = 23.75%
Montant mensuel retraite CNAV actuel: 88.68€

Maintenant enlevons le trim de mon job d'été, son année et son montant de 830.91 €
Salaire total:68244,32
Nb années:11
Taux:50% (toujours pas de décôte)
Coef. proratisation (nb trim total=48 / nb trim requis=164): 0,29268
Surcote: 18 trim * 1.25% = 22.50%
Montant mensuel retraite sans le job d'été: 92.68€
Ma retraite serait bien augmentée de 4 € par mois.

Le pb vient du mode de calcul du revenu de base qui fait la moyenne des revenus annuels.
Comment expliquer çà à la CNAV ? Que demander ?

Par **morobar**, le **05/05/2018** à **08:44**

Ce que vous demandez ici.
Ils ne sont pas plus bêtes que vos lecteurs.
Mais il serait étonnant que votre calcul soit exact.

J'ai fait le même genre de calcul lors de la liquidation de ma retraite, car j'ai toujours cotisé au dessus du plafond.

Je m'imaginai donc percevoir un rente CARSAT égale à 50% du plafond.(soit en 2017 $3311/2=1656$ euro/mois

C'était oublier la réforme BALLADUR de 1992 qui a désindexé l'actualisation des retraites sur l'évolution des salaires, comme le plafond, mais indexé sur l'évolution des prix.

Ce n'est pas 4 euro par mois, mais 400 euro/mois.

Par **philCourbevoie**, le **05/05/2018** à **13:38**

Morobar je vous remercie beaucoup de votre bonne volonté mais je recherche la réponse d'un spécialiste retraite.

Par **morobar**, le **05/05/2018** à **15:23**

Hélas je n'en connais pas qui fréquente ces lieux, ni ailleurs soit-dit au passage.

Vous ne pouvez donc que déposer une réclamation auprès de la CNAV qui vous adressera une réponse motivée.

Par **philCourbevoie**, le **05/05/2018** à **23:23**

Morobar malheureusement la CNAV manque de moyens et son logiciel de calcul d'un autre âge ne sait pas faire une addition. Les observateurs estiment que 9% des dossiers de retraite comportent des erreurs. Ces "vieux" floués sont aussi les plus pauvres, les riches se payant les services d'un comptable spécialisé. Certains pensent qu'on touche le fond de l'administration française et que ça finira bien par éclater dans les médias. Je n'ai pas de commentaires.

Par **morobar**, le **06/05/2018** à **11:10**

Il ne faut tout de même pas écrire n'importe quoi sous l'effet du ressentiment.

[citation]les riches se payant les services d'un comptable spécialisé. [/citation]

Je n'ai connu personne qui ait eu besoin d'un comptable pour faire valoir ses droits à la retraite.

La CNAV estime vos droits et vous en fait part plusieurs années à l'avance.

La plupart des erreurs proviennent du déroulé incomplet de la carrière, c'est visible et facilement régularisé si on a effectivement travaillé les trimestres considérés.

Après on peut ne pas être d'accord comme ce fut mon cas, ce n'est pas pour autant que les calculs sont faux.

Par **philCourbevoie**, le **06/05/2018** à **21:39**

Il est vrai que les erreurs sont forcément plus grandes sur les retraites importantes.
Pour ma part après avoir bataillé sur le nb de trimestres erroné et bien que j'ai fourni toutes les infos nécessaires la cnav n'a toujours pas corrigé le montant de mes revenus annuels des années 1972,1974,1975,1978,1979,1982.
Le montant de l'année 1982, tout particulièrement, me permettant de gagner un trimestre supplémentaire.
Ressentiment ? on voit qu'il ne s'agit pas de votre retraite LOL

Par **philCourbevoie**, le **11/05/2018** à **13:03**

Le bug de la CNAV peut s'énoncer de la façon suivante :
"Quand on a travaillé un seul trimestre dans une année, le montant de la retraite calculé par la CNAV est plus petit que quand on a pas travaillé"

Par **philCourbevoie**, le **26/03/2019** à **20:10**

Cette façon de calculer reconnue pour sa stupidité n'était pas appliquée dans les cas comme le mien jusqu'à ce qu'un petit chef de bureau ponde une circulaire pour se faire mousser. Il est dommage que ces personnes ne puissent être poursuivies car c'est bel et bien une escroquerie.